



Comité français pour l'environnement
et le développement durable

COMITE DE SELECTION DU 18/03/04



Contact : Conseil Général du Bas-Rhin

Porteur du projet : Martine ARNOLD, Responsable de la cellule aménagement du territoire

Tel : 03 88 76 69 01

Titre : L'Agenda 21 du Bas-Rhin, des Hommes et des Territoires

Depuis trois ans, le Conseil Général du Bas Rhin a entrepris à grande échelle une démarche de diagnostic et de concertation sur l'ensemble du territoire, avec une double entrée : thématique et territoriale. Intitulée « Des Hommes et des Territoires », cette démarche a abouti à la publication de nombreux documents structurants (le Livre Bleu, les cartes de territoires de débat et les portraits de territoires).

1/ L'approche globale du développement durable dans le projet :

Le Conseil général du Bas-Rhin s'est engagé dans la démarche « Des Hommes et des Territoires » pour adapter les politiques publiques aux attentes des habitants. C'est l'occasion pour le département de faire un bilan des dispositifs en place dans l'exercice de ses compétences obligatoires et de se rapprocher de ses partenaires institutionnels (les communes, les Pays et les intercommunalités), dans un contexte budgétaire favorable. Le Conseil général rappelle dans cette démarche les valeurs qui sous-tendent son action : mettre la personne au centre de ses préoccupations, rapprocher les hommes, agir en faveur de l'équilibre des territoires et améliorer l'efficacité du service public. Le cadre de cette politique s'inscrit autour de deux composantes qui sont le développement durable et la concertation.

Note d'évaluation par le jury

1 2 3 4
—————>

2/ La gouvernance :

Sous l'impulsion du Président du Département, toute l'administration du Conseil général a été sensibilisée à la démarche développement durable initiée par le Directeur Général des Services. Une Cellule Aménagement du territoire a été constituée en juin 2002 pour en assurer la mise en œuvre. Intégrée à la DGS, elle réunit 5 personnes. Cette équipe assiste la maîtrise d'ouvrage auprès des directions pour assurer la traduction en plans d'actions opérationnels des priorités retenues par l'Assemblée.

La démarche repose sur un travail en commun entre les élus et les cadres de la collectivité pour proposer les valeurs et ensuite les actions à déterminer. Les ateliers ont été ouverts aux agents ce qui a permis de définir les orientations.

Une cellule de gestion de projet s'est mise en place avec un comité de pilotage présidé par le Président de la Commission Aménagement du territoire et développement local. Ce comité est composé d'élus, de directeurs, de fonctionnaires. Il a pour mission de valider la démarche à chaque étape et de donner l'impulsion suivante.

Les chefs de file sont des cadres qui ont comme charge de rassembler les élus de toutes les directions de l'administration et de préparer le travail transversal. La cellule aménagement du territoire composée de quatre cadres et d'une assistante est rattachée à la Direction Générale des Services. Une équipe de consultants est chargée d'assurer un accompagnement stratégique et la production graphique issue de la concertation. En 2003, une direction de l'organisation, du contrôle, de la gestion et de l'évaluation permet de développer une stratégie de fond. La création d'une mission sur la décentralisation complète le dispositif. En novembre 2003, des lettres de mission sont formalisées, après délibération et portent sur le bilan de la concertation thématique et sur les chantiers prioritaires pour formaliser les politiques. Suite au scrutin de mars 2004, les Présidents de commission de l'assemblée recevront du Président des lettres de mission politique. Le projet politique de la nouvelle assemblée sera défini sur la base de la concertation et mis en œuvre par l'administration.

Note d'évaluation par le jury

1 2 3 4
—————>

3/ Les moyens mis en œuvre pour la participation et la mobilisation :

Une concertation territoriale a été lancée dans les 33 territoires du Bas-Rhin, fondée sur les « porteurs à connaissance », documents largement transmis aux acteurs de chaque territoire de débat et mettant en exergue les caractéristiques et les enjeux de chacun de ces 33 territoires : logement, action sociale, fiscalité, actifs et emplois,

entreprises, agriculture, espaces naturels, équipements scolaires, santé et vieillissement, sport et culture, les déplacements et les communications, l'eau et les déchets.

Au 1^{er} mars 2004, 15 territoires ont déjà organisé leur débat et 5 sont programmés. La démarche de concertation qui a été mise en œuvre est exemplaire : 1 400 participants, 330 contributions écrites... Ces contributions ont été publiées dans le Livre Bleu, tome 1, mine à la fois de positionnement et de propositions concrètes émanant des acteurs territoriaux. Le tome 2 est en cours de réalisation.

A l'issue de ces concertations, deux leviers seront actionnés pour la politique territoriale : les contrats de territoires, qui ont pour objet d'accompagner les démarches Agenda 21 et les « maisons du conseil général », pôles de compétences décentralisés dans les villes moyennes du Bas-Rhin dont l'objectif est d'assurer un service de proximité. Dans le même temps, l'élaboration d'un projet d'administration associera les agents et optimisera les méthodes de travail. La mise en place d'instruments de contrôle de gestion permettra à la collectivité d'évaluer ses politiques.

Note d'évaluation par le jury



4/ Le caractère novateur de la démarche :

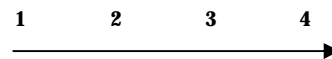
Plusieurs innovations sont à mettre à l'actif de cette démarche « Des Hommes et des Territoires » :

-Les « porter à connaissance » des « portraits de territoires » permettent à tous d'engager une concertation sur un projet de territoire, sur des bases d'information accessibles et complètes.

-Les politiques engagées font elles aussi l'objet de publications régulières, complètes et chiffrées (cf. action vers les handicapés).

Par ailleurs, l'action entreprise par le département dans la réduction des émissions de CO₂ est exemplaire.

Note d'évaluation par le jury



5/ Les acquis effectifs :

En ce qui concerne les actions à l'égard des enfants handicapés, le Conseil général a participé à hauteur de 20% au financement des centres d'action médico-sociale précoce pour un montant de 203 350 euros en 2002.

Dans le plan en faveur des personnes âgées, quatre domaines spécifiques ont été explorés lors de rencontres thématiques : la coordination et l'information gérontologique, le maintien à domicile, l'accueil en établissement et la prévention de la délinquance. Afin de répondre au mieux à la demande, un pôle « personnes âgées » a été créé et 26 agents ont été recrutés. L'APA comptait, en 2002, 8 588 bénéficiaires. En septembre 2003, leur nombre était passé à 10 173.

Dans le domaine de l'environnement, le Conseil Général met en place progressivement une politique visant à limiter les émissions de gaz à effet de serre. Il s'agit d'une priorité forte de la démarche « Des Hommes et des Territoires ». Pour ce faire, un bilan carbone de la collectivité départementale est en cours de réalisation grâce à l'établissement d'un « cadastre GES » qui intègre toutes les sources d'émissions et permet d'évaluer les émissions de 27 polluants, ou familles de polluants, commune par commune. Le Bas Rhin est la première collectivité non-communale à se lancer dans une telle démarche, et son expérience servira à mieux adapter aux collectivités la méthodologie préconisée par l'ADEME. Il est à noter que ce cadastre d'émissions est certifié ISO 9001 par l'AFAQ.

Note d'évaluation par le jury



SCORE FINAL: /20

COMMENTAIRES

.....
.....
.....
.....